

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 16 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Guy Authiat, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD.

Absents excusés : Marc COUSSEAU, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 07

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de réunion.

### **- DROIT DE PREEMPTION**

Le maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Dominique GUILBAUD, concernant la vente d'un bien situé 21 Rue de l'Ébaupin, pour un montant de vingt et un mille euros (21 000 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat du bien désigné ci-dessus.

### **- DELEGATION AU MAIRE POUR LA GESTION DES DROITS DE PREEMPTION**

Afin de faciliter la gestion des dossiers de demande de droit de préemption, le conseil propose de déléguer cette compétence au maire, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Le conseil rajoute donc cette compétence aux délégations déjà accordées par la délibération de 2020 :

*15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.*

### **- QUESTION DIVERSES :**

- Bulletin de mai : le bulletin est en cours de finalisation ; manquent quelques photos et un à deux articles d'associations.

- Concours des « Maisons fleuries » : ce concours est ouvert aux habitants de Sacierges, les bulletins sont disponibles au secrétariat. Le maire annonce qu'il a inscrit la commune au concours des ponts fleuris (il s'agit du pont en sortie de bourg, sur la route du Plaix).

- L'apéritif républicain, initialement prévu le 25 juin, est reporté au 14 juillet. Tous les habitants seront conviés ; ce sera également l'occasion de rencontrer les nouveaux arrivés sur la commune, et notamment les nouveau-nés, nombreux sur ces deux dernières années !

La commune fera appel à des commerçants locaux pour les amuse-bouche.

- Travaux au gîte : ils sont reportés à début septembre afin de permettre les locations estivales dans de bonnes conditions.

- Illuminations de Noël : les adjoints au maire présentent un devis pour l'acquisition de décorations lumineuses nouvelles et moins énergivores. Le fournisseur est situé à Issoudun. Le conseil valide ce projet ; les crédits ont été votés sur le budget 2022.

- Les élus établissent les permanences des bureaux de vote pour les élections législatives de juin.

<b>12 juin 2022</b>	<b>LÉGISLATIVES</b>
<b>8 h / 13 h 00</b>	- Bérénice LAMOUREUX - Carl MAHUZIES - Dominique PELLERIN
<b>13 h 00 / 18 h</b>	- Aïcha TITOUNI - Jean-Michel BIARDEAU - Samuel DEMOUSSEAU

<b>19 juin 2022</b>	<b>LÉGISLATIVES</b>
<b>8 h / 13 h 00</b>	- Thierry BERNARD - Carl MAHUZIES - Marc COUSSEAU
<b>13 h 00 / 18 h</b>	- Guillaume VIARD - Jean-Michel BIARDEAU - Pascal BARITAUD

- Fin de séance : 22h00 -